

COMMUNE DE BON-ENCONTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du MERCREDI 29 AVRIL 2026 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le 29 AVRIL à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : Mme LAMY Laurence, M. MOINEAU Philippe, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, M. ROULET Pascal, Mme CHATOT Magali, M. BIELLE-BIARREY Laurent, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. SIMONITI William, Mme VILLA Pierrette, M. BRUGIDOU David, Mme TABANON Chantal, M. BONVALET Yoann, M. LAMARQUE Patrice, Mme PAILHORIES Anne, M. LAFFITTE Pierre-Julien, Mme KAPPEL-BOURY Laëtitia, M. BRIOU Geoffroy, Mme SIMONETTO Marie-Laure, M. DOUAILIN Laurent, M. RAYSSAC Pascal, Mme CALVO DESPEYROUX Marie-Christine, M. VIDAL Christophe, Mme FOUBERT Mélody, M. GIRAUDO Philippe.

Excusés :

Mme MARCOU Sylvie pouvoir à Mme KAPPEL-BOURY Laëtitia.
M. SIMONET Matthieu pouvoir à M. SIMONITI William.
Mme PROUZET Marine pouvoir à M. MOINEAU Philippe.
Mme BERNABE Prisca pouvoir à Mme TABANON Chantal.
Mme DERHOURHI Martine pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.

Monsieur LAFFITTE Pierre-Julien a été désigné secrétaire de séance.

2026.42 - OBJET : Subventions aux associations 2026.

Mesdames ALBERTI-DEFFIS Véronique, TABANON Chantal et KAPPEL-BOURY Laëtitia ne prennent pas part au vote.

VOTE : 26 Pour.

Mes Chers Collègues,

I. Exposé des motifs :

Les ressources des associations proviennent des cotisations de leurs membres et éventuellement, de dons, de libéralités, d'appels à la générosité publique. L'octroi de subventions aux associations est soumis à approbation du Conseil Municipal.

Etant précisé, que les crédits afférents à ces dépenses sont prévus au Budget Primitif 2026 (article 65748), section de fonctionnement.

Il sera procédé au versement intégral de ces subventions dès le vote du Conseil Municipal, à l'exception des aides financières pour les associations Musiquenvie, RCBB et Histoires d'Enfants pour lesquelles, un premier acompte de 50% (70 % pour Histoires d'Enfants) sur la base de la subvention N-1 sera mandaté.

Il sera procédé au versement du solde de la subvention pour ces trois associations, qui sera conditionné par les objectifs obtenus, la présentation d'un rapport moral et financier et l'utilisation des fonds attribués, au dernier trimestre de l'année 2026.

Je vous propose de vous prononcer favorablement sur les subventions suivantes :

CULTURE	2026
A LIVRE OUVERT (POLAR)	20 000 €
COMITE DE JUMELAGE CARABANE	1 250 €
COMITE DE JUMELAGE REGGIOLO	1 250 €
DES CHIFFRES ET DES LETTRES	200 €
GROUPE VOCAL ANDANTE	700 €
IMAGES NOUVELLES	600 €
LES AMIS DE SAINTE RADEGONDE	900 €
MUSIQUENVIE	23 892 €
TROUPE DE LA DAME BLANCHE	7 700 €
TOTAL	56 492 €
EDUCATION	
CIBEMM	500 €
HISTOIRES D'ENFANTS (crèche)	51 400 €
SOCIETE DES SCIENCES	100 €
TOTAL	52 000 €
SPORTS	
CABBE	2 000 €
CABE 47	800 €
CYCLO CLUB	500 €
GOLF	5 000 €
INDIAN'S BASEBALL	5 200 €
PETANQUE LES BLEUETS	550 €
RCBB	28 500 €
SABBE	1 350 €
SOCIETE DE CHASSE	400 €
TCBE	4 000 €
V3B	3 500 €
FIGHT CLUB 47	2 000 €
VTT DE L'AGENAIS	450 €
TOTAL	54 250 €

SOCIAL	
ASSAD	3 700 €
CLUB DE LA BONNE RENCONTRE	2 500 €
RESTOS DU COEUR	1 000 €
SECOURS POPULAIRE	800 €
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS DU 47 & 32	300 €
TOTAL	8 300 €
ANIMATION	
PLAINE DU LEVANT	700 €
LES FADAS DE LA MUSIQUE	500 €
TOTAL	1 200 €
TOTAL GENERAL	172 242 €

Je vous en remercie.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
 A l'unanimité**

DECIDE d'octroyer les subventions ci-dessous aux associations :

CULTURE	2026
A LIVRE OUVERT (POLAR)	20 000 €
COMITE DE JUMELAGE CARABANE	1 250 €
COMITE DE JUMELAGE REGGIOLO	1 250 €
DES CHIFFRES ET DES LETTRES	200 €
GROUPE VOCAL ANDANTE	700 €
IMAGES NOUVELLES	600 €
LES AMIS DE SAINTE RADEGONDE	900 €
MUSIQUENVIE	23 892 €
TROUPE DE LA DAME BLANCHE	7 700 €
TOTAL	56 492 €
EDUCATION	
CIBEMM	500 €
HISTOIRES D'ENFANTS (crèche)	51 400 €
SOCIETE DES SCIENCES	100 €
TOTAL	52 000 €

SPORTS	
CABBE	2 000 €
CABE 47	800 €
CYCLO CLUB	500 €
GOLF	5 000 €
INDIAN'S BASEBALL	5 200 €
PETANQUE LES BLEUETS	550 €
RCBB	28 500 €
SABBE	1 350 €
SOCIETE DE CHASSE	400 €
TCBE	4 000 €
V3B	3 500 €
FIGHT CLUB 47	2 000 €
VTT DE L'AGENAIS	450 €
TOTAL	54 250 €
SOCIAL	
ASSAD	3 700 €
CLUB DE LA BONNE RENCONTRE	2 500 €
RESTOS DU COEUR	1 000 €
SECOURS POPULAIRE	800 €
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS DU 47 & 32	300 €
TOTAL	8 300 €
ANIMATION	
PLAINE DU LEVANT	700 €
LES FADAS DE LA MUSIQUE	500 €
TOTAL	1 200 €
TOTAL GENERAL	172 242 €

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
Affichage le 5 mai 2026

Pour copie conforme,

Madame Le Maire,
Laurence LAMY



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien LAFFITTE